



COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date 3 novembre 1989

Endroit Kuujjuaq

Rédigé par Noëlle Lemos

Signature

Objet Povungnituk - dépôt & route d'accès
Version corrigéeBut Responsabilités respectives concernant l'obtention des permis
nécessaires auprès du MENVIQ.

Etaients présents	Clément Tremblay	MTQ
	Michel Boivin	MTQ
	Noëlle Lemos	MTQ
	Philippe di Pizzo	CQEK
	Daniel Berrouard	CQEK
	Bruno Desbois	ARK
	Tommy Gray	ARK
	Watson Fournier	ARK
	Claude Grenier	ARK
	Robert Langlais	MAM

Copie à Personnes présentes

Normand Gauthier - SOMER (BBL)

Position du MTQ (Clément Tremblay):

Le dépotoir qui se situe dans le prolongement de l'hôpital sera trop proche de la piste projetée. Les Inuit s'en servent également pour leurs honeybags/eaux usées quoique ce site n'ait jamais été homologué (pas de responsabilités donc à ce niveau pour le MTQ).

Le ministère s'engage à recouvrir le site du dépotoir et à construire une route d'accès de 2.9km vers l'ouest tel que proposé dans l'étude préliminaire de SOMER et tel qu'entendu également avec le conseil du village.

Responsabilités respectives concernant l'obtention des permis nécessaires.

Le MTQ s'engage à faire une demande auprès du MENVIQ pour la route d'accès dans le cadre de son Etude d'impact. Les demandes nécessaires concernant le dépotoir (et les eaux usées) reviennent à l'ARK et au MAM qui prendront entente entre eux sur la question.

Pour répondre à la demande de Daniel Berrouard (CQEK) pour qui route et dépotoir constituent un seul et même projet, il est entendu que la construction de la route sera conditionnelle à l'acceptation par le MENVIQ du site du dépotoir (et site temporaire pour les eaux usées).

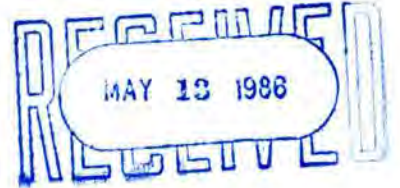
En cas de changement de site le long de la route actuellement identifiée par SOMER, des réajustements sont possibles pour le ministère à condition que les coûts impliqués ne soient pas supérieurs à ceux actuellement prévus.

Si le dépotoir est relocalisé ailleurs que le long de cette route, le ministère devra faire une nouvelle demande d'autorisation.



Radisson, le 28 avril 1986

L'Administration régionale Kativik
C.P. 9
KUUJJUAQ (Québec)
JOM 1C0



"LA REQUERANTE"

À l'attention de: Monsieur Simeonie Nalukturuk, Président

DÉCISION DU SOUS-MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

[Chapitre I de L.R.Q., c. Q-2]

Monsieur,

Le 29 octobre 1985, conformément à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement [L.R.Q., c. Q-2], la requérante a soumis au sous-ministre de l'Environnement une demande de certificat attestant la conformité de son projet d'aménagement d'un site de disposition des déchets solides pour Povungnituk, dans la région du Nouveau-Québec, aux normes prévues par règlement du Gouvernement.

Le 30 janvier 1986, le projet de la requérante a fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre de l'Environnement après avoir été soumis à l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social à la section II du chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le projet soumis à notre attention pour attestation est conforme au projet ayant fait l'objet de l'autorisation déjà émise le 30 janvier 1986, de même qu'aux normes prévues par le Règlement relatif à la gestion des déchets solides [L.R.Q., c. Q-2, r.14].

Le projet soumis à notre attention consiste essentiellement à l'aménagement d'un dépôt de déchets solides à un (1) kilomètre de Povungnituk et ce, à même une aire circonscrite de soixante-trois mille (63 000) mètres carrés.

La réalisation dudit projet sera effectuée en conformité avec les dispositions particulières prévues au Règlement relatif à la gestion des déchets solides au nord du 56° parallèle et plus spécifiquement en ce qui a trait aux normes relatives à la localisation et à l'aménagement du site, à la protection par clôture et barrière, au brûlage des déchets, au recouvrement final et à l'acceptabilité des déchets. Le tout conformément aux renseignements contenus dans la demande du 29 octobre 1985, présentée par Monsieur Yves Dubuc, au nom de la requérante.

...2

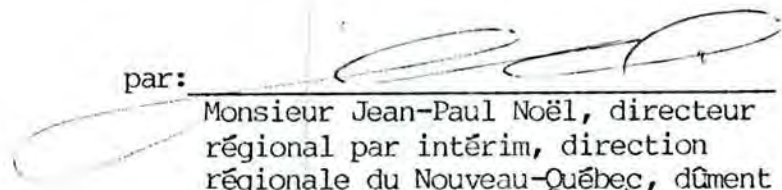
POUR CES MOTIFS, le sous-ministre de l'Environnement, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 54 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement:

ATTESTE que ledit projet de dépôt de déchets solides est conforme aux normes prévues au Règlement relatif à la gestion des déchets solides;

SOMET à l'attention de la requérante que cette attestation ne la dispense nullement de son obligation de se conformer à toute autre loi ou règlement pouvant s'appliquer à la réalisation de son projet.

Le sous-ministre de l'Environnement,

par:


Monsieur Jean-Paul Noël, directeur régional par intérim, direction régionale du Nouveau-Québec, dûment autorisé à cette fin par le décret 921-80 adopté le 26 mars 1980 et paru dans la Gazette officielle du Québec le 23 avril 1980.

RF/lg

- c.c. - Administration régionale Kativik,
A l'attention de Monsieur Yves Dubuc, ingénieur,
- Ministère de l'Environnement du Québec,
A l'attention de Monsieur Jean-Claude Deschênes, sous-ministre,
 - La Commission de la qualité de l'environnement Kativik,
A l'attention de Monsieur Hervé Chatagnier, secrétaire. ✓
 - Monsieur Allie Novalinga, Président
Conseil communautaire de Povungnituk

Bureau du sous-ministre

Sainte-Foy, le 30 janvier 1986

Monsieur Yves Dubuc
Administration régionale Kativik
P.O. Box 9
Kuujuuaq (Fort Chimo)
Québec J0M 1C0

OBJET: Site de disposition des déchets solides de Povungnituk
Notre dossier: 012-BJ372-10

Monsieur,

Pour donner suite à votre demande du 29 octobre 1985 dans le cadre de l'autorisation du projet mentionné en titre, je vous informe que suite à la consultation de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et conformément à sa décision du 20 décembre 1985, j'autorise, en vertu de l'article 200 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le projet tel que soumis.

Nous vous recommandons de faire un examen de l'utilisation ancienne et nouvelle du territoire avant de débiter la construction.

Je vous invite à communiquer avec le directeur régional du ministère à Radisson, monsieur Jean-Paul Noël (Radisson 638-8495) afin de finaliser l'autorisation de ce dossier en fonction de la réglementation en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre



JEAN-CLAUDE DESCHENES

copie: Administration régionale Kativik, a/s du secrétaire
M. Jean-Paul Noël, directeur régional (10)

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Sous-ministre, l'expression
de mes sentiments les meilleurs.

Le Pr sident,

Peter Jacobs

PJ/fb

Bureau du sous-ministre



Sainte-Foy, 11 novembre 1985

Monsieur Peter Jacobs
Président de la Commission de la
qualité de l'environnement Kativik
Université de Montréal
5829, rue Darlington
Montréal, QC
H3T 1T2

OBJET: Site de disposition des déchets solides de Povungnituk
Notre dossier: 012-BJ372-10

Monsieur,

Au nom du sous-ministre de l'environnement, monsieur Jean-Claude Deschênes, je vous transmets une copie des renseignements préliminaires du projet mentionné en titre. J'en transmets également une copie aux autres membres de la Commission ainsi qu'à son secrétaire.

Ces renseignements ont été adressés au sous-ministre le 29 octobre dernier par monsieur Yves Dubuc de l'Administration régionale Kativik au nom de la municipalité de Povungnituk.

Conformément à l'article 195 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je vous demande de faire parvenir au sous-ministre, dans les meilleurs délais, les recommandations de la Commission concernant le besoin de l'étude des impacts de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

YVES L. PAGE

c.c.: M. Jean-Claude Deschênes, sous-ministre
Administration régionale Kativik, a/s du secrétaire
M. Jean-Paul Noël, directeur régional (10)

COMMUNITY OF POVUNGNIK

SOLID WASTE DISPOSAL SITE

Preliminary information and impact study

Presented to:

THE KATIVIK ENVIRONMENTAL QUALITY COMMISSION

By

Yves Dubuc P. Eng.

KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT

Promoter

The Kativik Regional Government.

Project and objectives

The project consists of a solid waste disposal site for the community of Povungnituk. It would allow the community to dispose of its solid waste in a safe manner as well as to protect the environment and public health.

Beginning of work

Work is scheduled to start in August 1986 and be completed before November 1986.

Cost of the project

The estimated cost is \$ 400 000.00

Personnel

The community will take charge of the project and employ three (3) people. One person will be responsible for the operation of the waste disposal site.

Summary of impacts

The major impact resulting from construction is the excess of dust particles in the air due to excavation, setting up equipment and traffic.

During operation the negative impacts are smoke due to waste

burning and monopolization of the site for 15 to 20 years. The positive impacts are that there is only one authorized site for waste disposal and that public health standards are maintained.

Basic information

Located on the coast of the Hudson bay, the community of Povungnituk has a population of about 900 people. The area needed for solid waste disposal is 63 000 m².

The existing solid waste disposal site no longer meets existing regulations concerning distance from the new hospital and sanitary standards. It is therefore necessary to relocate it.

Site selection

In an effort to regroup municipal infrastructures the new solid waste disposal site is located beside the rotating biological contactor (rbc) as shown in figure 1.

The site was suggested to the community council, which, after examining other alternatives, approved it.

Other sites were considered and were adequate but did not present as much advantages than the proposed site. Sites east of the community were considered but might have interfered with the new airstrip operation. It would have also meant a possible contamination of the drinking water point being upstream from the community.

Sites north of the community were not promising because of the numerous streams to cross, the lake to avoid in one case and the possibility of leachate flowing back to the community if the site was between the community and the lake in the other case.

The suggested site, west of the community, is in a different watershed and the leachate will flow to a lake which is already contaminated by the existing site and will also be affected by the effluent of the rotating biological contactor.

The promoter feels that the proposed site is the best for solid waste disposal.

Access road

Another advantage of the proposed site is that a road is already in existence and that the same road will service the wastewater treatment site and the solid waste disposal site. There is therefore a high incentive to keep the road open. That road will be upgraded and extended 950 m. The additional 950 m to be cleared of snow has no steep slopes and presents no major difficulties.

The promoter will set up markers every one hundred meters to assist in snow removal.

Final covering of old site

A final covering will be laid on the present disposal site once the new site is ready.

Using available equipment, the waste will be piled together and compacted by running the bulldozer over it four times. The surface will be levelled before backfilling is done. The waste will then be covered by a layer of earth 60 cm deep and the site will be levelled again.

Ditches will be dug to prevent runoff from flowing into the site.

Notices will be posted prohibiting access to the sites and disposal of waste.

Development and use of new site

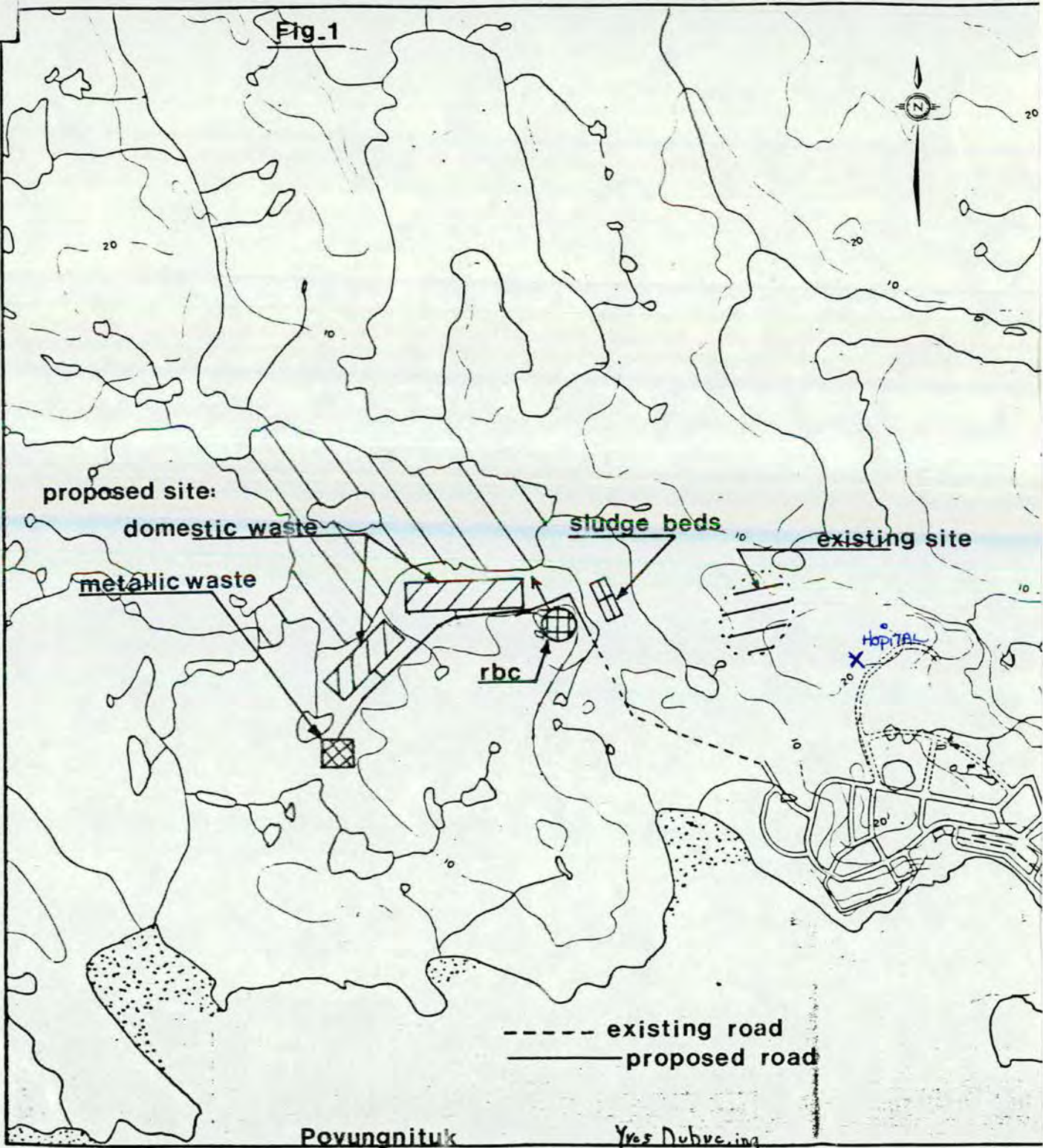
Before waste is deposited at the site, the topsoil will be removed to a depth of 1 meter, the permafrost or the water table, whichever is

reached first. Excavation materials will be spread around the edges of the site and will later be used to cover the waste.

Surrounding the solid waste disposal site will be a fence at least 2,5 m high. The top of this fence will incline over the site and the steel mesh will be no wider than 10 cm. The site will have a gate of the same description as the fence. It will be closed at all times except to allow vehicles or authorized persons to pass through.

Waste will be burned at least once a month. One section of the site will be reserved for honey bags. They will be covered each fall with 30 cm of granular materials. A peripheral ditch will be dug and the excavation materials will be left inside the site. The bottom of the ditch will be shaped to form an even slope with no low point to retain stagnant water.

Fig.1



proposed site:

domestic waste

metallic waste

sludge beds

existing site

rbc

Hospital

----- existing road
———— proposed road

Povungnituk

Yves Dubre, ing